

LUNDI 3 AVRIL 2017 (14H-17H30)

Le Programme

La Section Rayonnements Non-Ionisants (RNI) de la SFRP organise une rencontre spécifique sur ce sujet, sous forme d'une après-midi d'information et de débat dont le programme est le suivant :

Lieu : Union
16 rue Jean

En 2013, après
la directive v
électriques,
dans la gam
Commission
2013-35-UE).
droit nationa

Les mécanis
tiques et les
la gamme de
la complexit
qui prend en
des guides p
européens p

En France, le décret transposant cette directive a été publié en août 2016 (décret 2016-1074). Il modifie le Code du travail et entre en vigueur le 1er janvier 2017.

Le décret a été harmonisé avec les autres risques physiques. De ce fait, il ne reprend pas tel quel le texte de la directive à laquelle il fait référence. De plus, certains points techniques sont renvoyés à des arrêtés à paraître fin 2016.

La Table Ronde permettra de faire le point sur la réglementation française, sur les problématiques fréquemment rencontrées dans les entreprises françaises qui souvent ne connaissent pas ce « risque électromagnétique », dans le souhait d'éclairer celles-ci dans la mise en œuvre de cette nouvelle législation.

Inscriptions clôturées

COMPLET

Le nombre de places est limité à 60 participants
(inscription par ordre de priorité).

DROITS D'INSCRIPTION

Tarif unique : 50€.

Le bulletin d'inscription sera disponible sur le site : www.sfrp.asso.fr à partir du 15 janvier 2017.

Ces droits, non soumis à la TVA, peuvent être imputés sur votre budget formation continue sous le numéro : 119 208 131 92. Seules les annulations d'inscription communiquées au secrétariat de la SFRP avant le 15 mars donneront lieu à remboursement des sommes versées.

**DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :
15 MARS 2017.**